

Soutiens aux logements abordables en Ontario pour les survivants de la violence sexiste

En bref :

- On offre aux survivants ontariens de la violence sexiste des soutiens aux logements abordables.
- Il existe des travailleurs spécialisés en aide aux survivants de la violence sexiste qui peuvent vous aider à bénéficier des services et des soutiens offerts en matière de logement.
- Il n'est pas nécessaire de vivre dans un centre d'hébergement pour jouir de ces soutiens.

Pour en savoir plus sur les aides transitoires, consultez bit.ly/UnderstandingTHSPEnglish
Pour trouver un refuge ou un centre offrant des services dans le cadre du Programme d'appui transitoire et de soutien au logement, consultez www.mulberryfinder.ca



Logements au loyer indexé sur le revenu :

Dans certains logements, le loyer indexé sur le revenu, subventionné et abordable, est offert par les villes, les districts, les comtés ou les régions de l'Ontario. Pour ces logements, le loyer est calculé en fonction des revenus du ménage. En règle générale, il correspond à 30 % du revenu mensuel net.. En raison de la pénurie de logements, les temps d'attente pour les demandes de logements au loyer indexé sur le revenu sont extrêmement élevés dans tout l'Ontario.



Consulter une
version plus longue
de cette ressource
ou une version
traduite dans une
autre langue :
[mulberryfinder.ca/
HousingSupports](http://mulberryfinder.ca/HousingSupports)



Programme pour les ménages prioritaires :

Le Programme de prestations de logement transférables pour les ménages prioritaires vise à fournir aux survivants de la violence sexiste et de la traite de personnes un accès plus rapide aux logements au loyer indexé sur le revenu. Cependant, les temps d'attente peuvent demeurer importants et varier d'une communauté à l'autre.



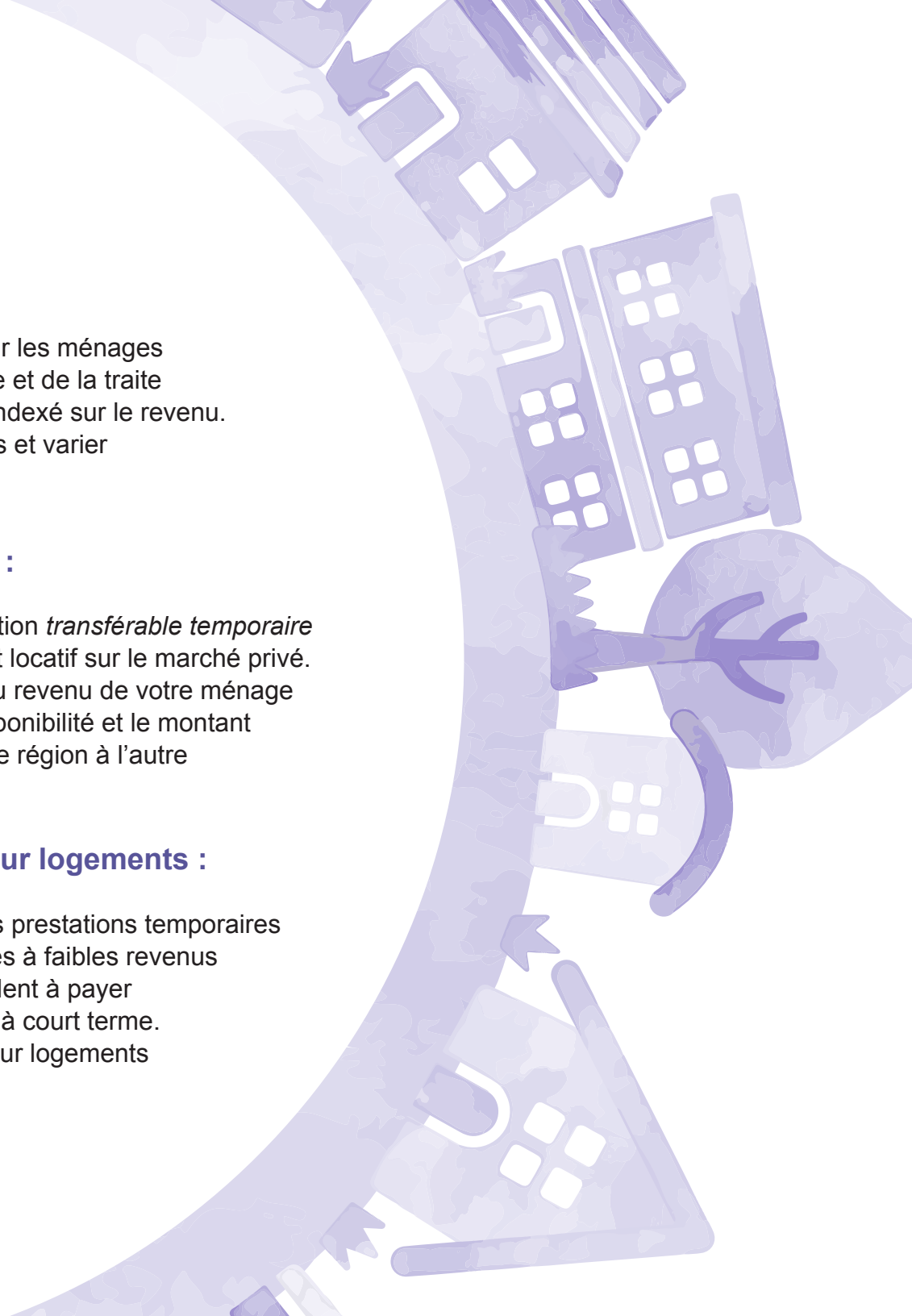
Allocation Canada-Ontario pour le logement :

L'Allocation Canada-Ontario pour le logement est une prestation *transférable temporaire et limitée dans le temps* qui peut servir à obtenir un logement locatif sur le marché privé. Le montant de cette allocation est la différence entre 30 % du revenu de votre ménage et 80 % du loyer moyen sur le marché dans la région. La disponibilité et le montant de l'Allocation Canada-Ontario pour le logement varient d'une région à l'autre.



Subventions et suppléments municipaux pour logements :

Les suppléments et les subventions pour logements sont des prestations temporaires et limitées dans le temps accordées aux personnes et familles à faibles revenus qui risquent de se retrouver sans domicile fixe. Ces fonds aident à payer le loyer sur le marché privé, mais il s'agit souvent d'une aide à court terme. Vous pouvez obtenir des suppléments et des subventions pour logements directement de votre municipalité.





Logements de transition, logements avec services de soutien et maisons d'hébergement :

Les programmes en matière de logements de transition, de logements avec services de soutien et de maisons d'hébergement offrent des logements abordables à court terme pendant les périodes et les étapes de transition.

- Les loyers sont généralement déterminés en fonction des revenus.
- Les organismes qui fournissent des logements de transition peuvent proposer des services de soutien, notamment des services de conseil, d'aide à l'emploi et de soutien au revenu.
- Des mesures de sécurité supplémentaires (caractéristiques physiques du bâtiment, restrictions concernant les personnes qui ont accès au bâtiment) peuvent également être mises en place pour les logements de transition et les maisons d'hébergement conçus pour les survivants de la violence sexiste.

Les organismes qui fournissent des logements de transition et des maisons hébergement sont répartis dans tout l'Ontario. Certains logements de transition sont directement liés à des maisons d'hébergement locales et peuvent être situés à proximité de ces dernières. Les organismes qui fournissent des logements de transition peuvent avoir un fonctionnement distinct de celui des maisons d'hébergement locales et les logements peuvent également être situés ailleurs dans la localité. Les demandes sont traitées directement par les organismes de logement de transition.

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE OU FAIRE UNE DEMANDE :

Contactez votre gestionnaire de services local :



Voir la liste des gestionnaires de services à bit.ly/FindServiceManagerOntario

Contactez votre organisme local de lutte contre la violence sexiste :



Voir à www.mulberryfinder.ca/THSP la liste des centres ontariens offrant des services dans le cadre du Programme d'appui transitoire et de soutien au logement.